



A_PeVAL

Présentation CPVAL

Jeudi, 23 Mars 2017 à Sion

- GENERALITES SUR LA PREVOYANCE
- SITUATION DE CPVAL AU 31.12.2016
- PERSPECTIVES POUR CPVAL



Le 2e pilier est menacé de disruption

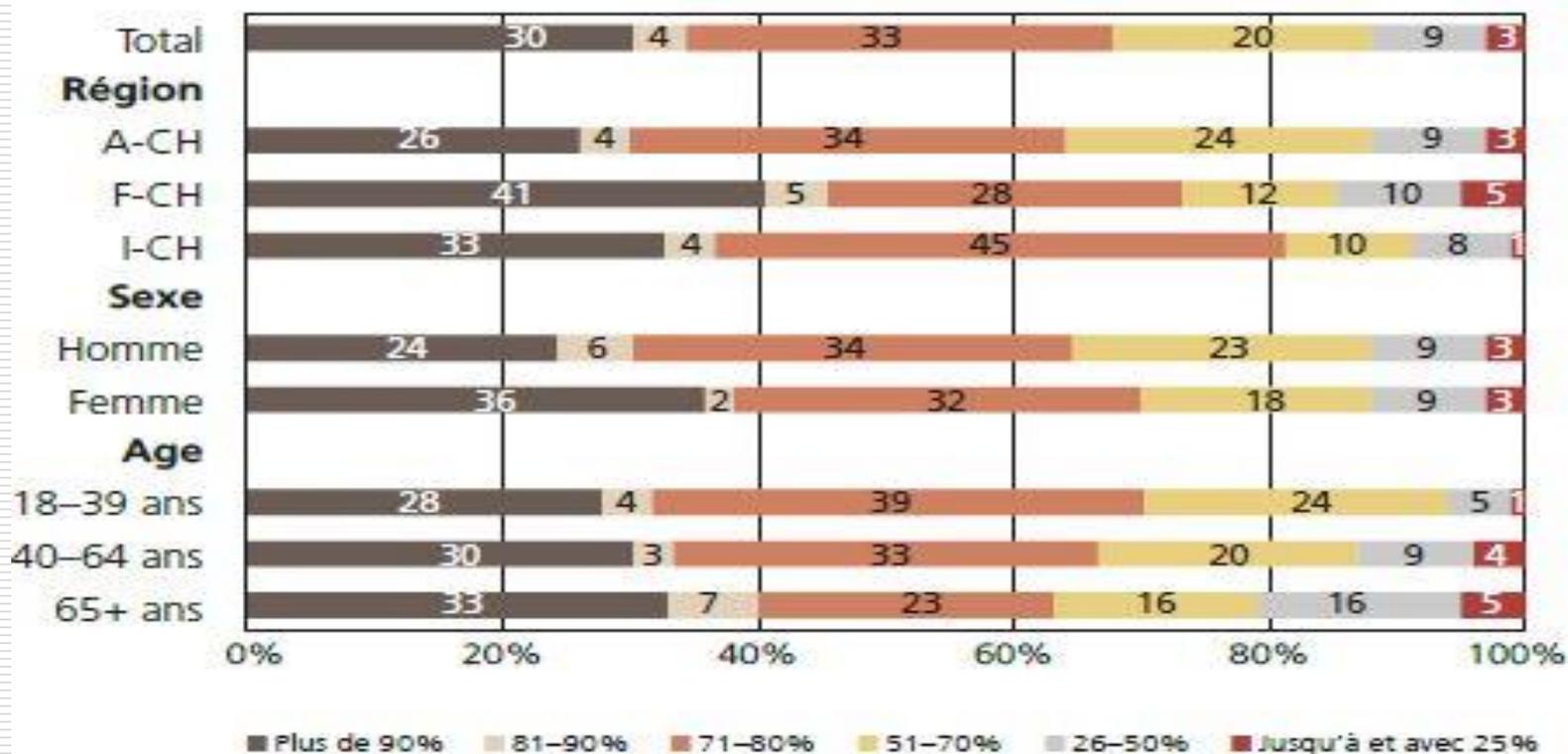
PRÉVOYANCE Les rendements attendus ne sont plus que de 2 à 3% à très long terme à cause des taux négatifs. Ils sont même dans le rouge pour les obligations. Les caisses de pension peinent à s'adapter et font parfois des pertes. Faut-il assouplir les règles?

Abaissements en série de taux techniques
PRÉVOYANCE. Conséquence des taux toujours très bas.

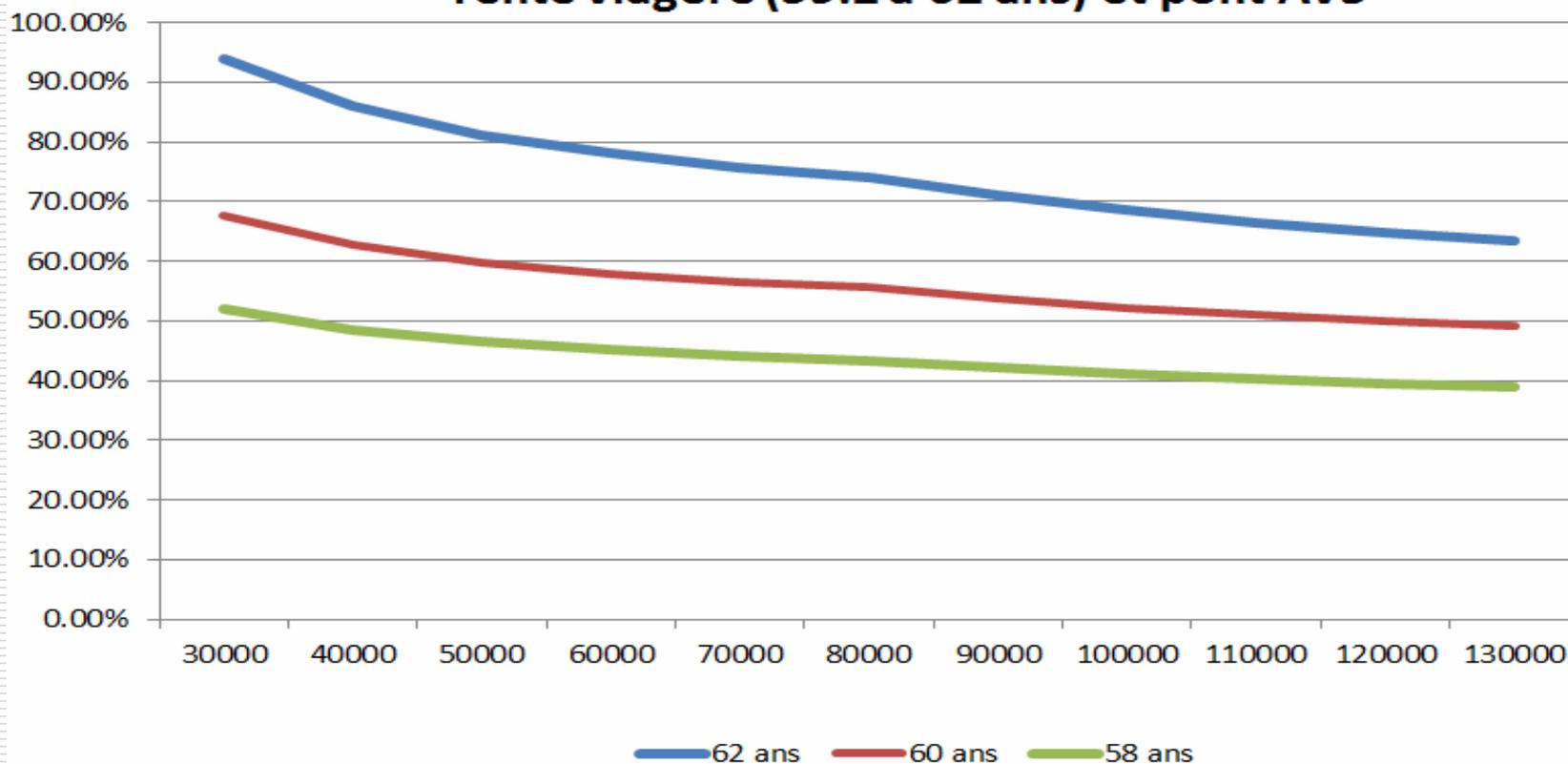
Retraite: pourquoi nos rentes vont continuer à baisser



QUEL POURCENTAGE DE VOTRE DERNIER SALAIRE AUREZ-VOUS A VOTRE DISPOSITION APRES VOTRE DEPART A LA RETRAITE?



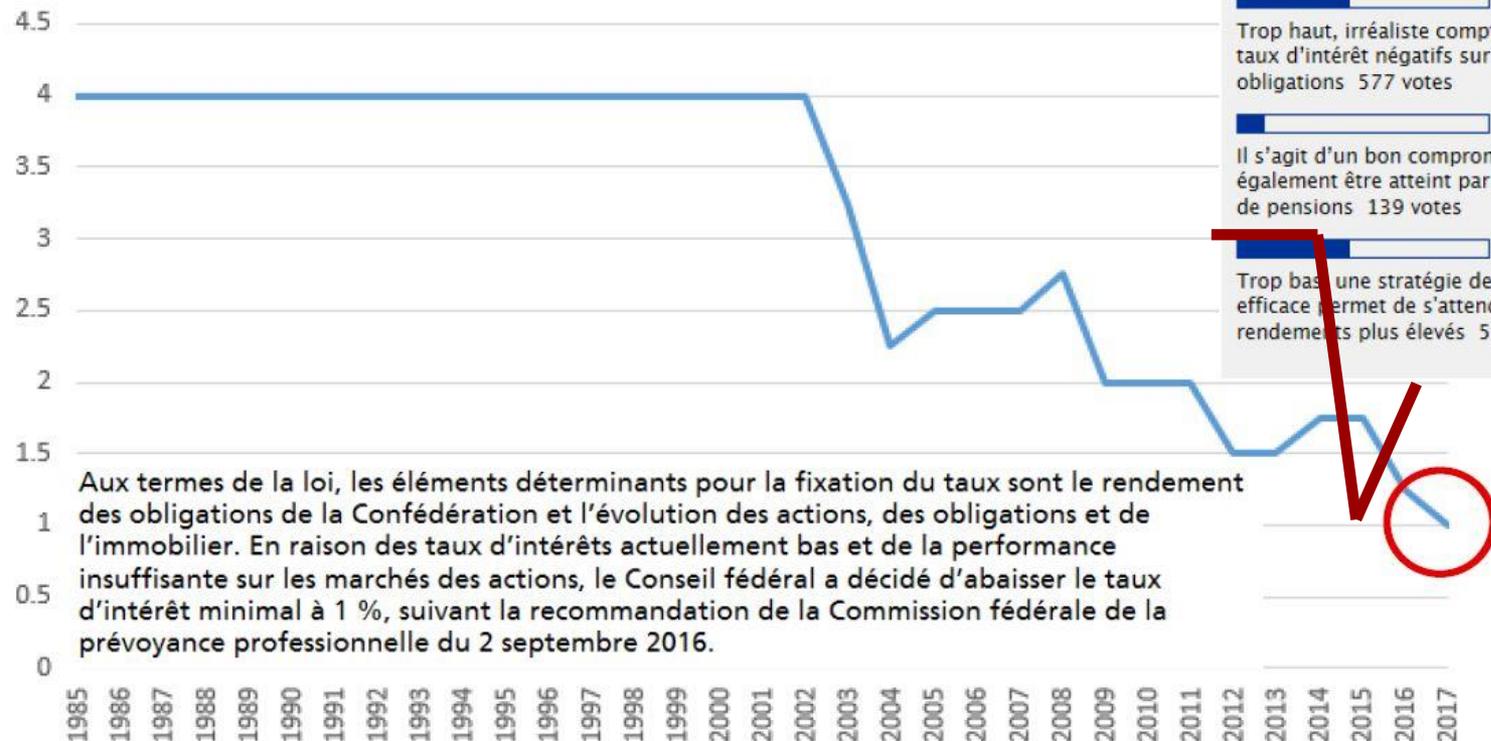
**Degré de remplacement du salaire AVS
rente viagère (59.2 à 62 ans) et pont AVS**



Taux minimum LPP *en 2017*

Prévoyance professionnelle : le taux d'intérêt minimal est abaissé à 1 %

Berne, 26.10.2016 - Lors de sa séance du 26 octobre 2016, le Conseil fédéral a décidé d'abaisser le taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle, le faisant passer de 1,25 % à 1 % au 1er janvier 2017.



Aux termes de la loi, les éléments déterminants pour la fixation du taux sont le rendement des obligations de la Confédération et l'évolution des actions, des obligations et de l'immobilier. En raison des taux d'intérêts actuellement bas et de la performance insuffisante sur les marchés des actions, le Conseil fédéral a décidé d'abaisser le taux d'intérêt minimal à 1 %, suivant la recommandation de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle du 2 septembre 2016.

Enquête de mois

Taux d'intérêt minimal
Le Conseil fédéral a fixé le taux minimal LPP à 1% pour 2017. Que pensez-vous de ce taux?

votes: 1300

44.4 %	Trop haut, irréaliste compte tenu des taux d'intérêt négatifs sur les obligations	577 votes
10.7 %	Il s'agit d'un bon compromis qui peut également être atteint par les caisses de pensions	139 votes
44.9 %	Trop bas, une stratégie de placement efficace permet de s'attendre à des rendements plus élevés	584 votes

Taux technique (DTA 4) *en 2017*

La Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions, CSEP, a déterminé le taux d'intérêt technique de référence au 30.09.2016 à 2,25% (année précédente 2,75%).

Clôture 31.12.xxxx	Taux technique de référence
2005	4.50%
2006	4.50%
2007	4.50%
2008	4.00%
2009	3.75%
2010	4.25%
2011	3.50%
2012	3.50%
2013	3.00%
2014	3.00%
2015	2.75%
2016	2.25%

Taux de référence futur basé sur les données actuelles

Valeur actuelle du taux de référence futur
(valable dès oct. 2017)



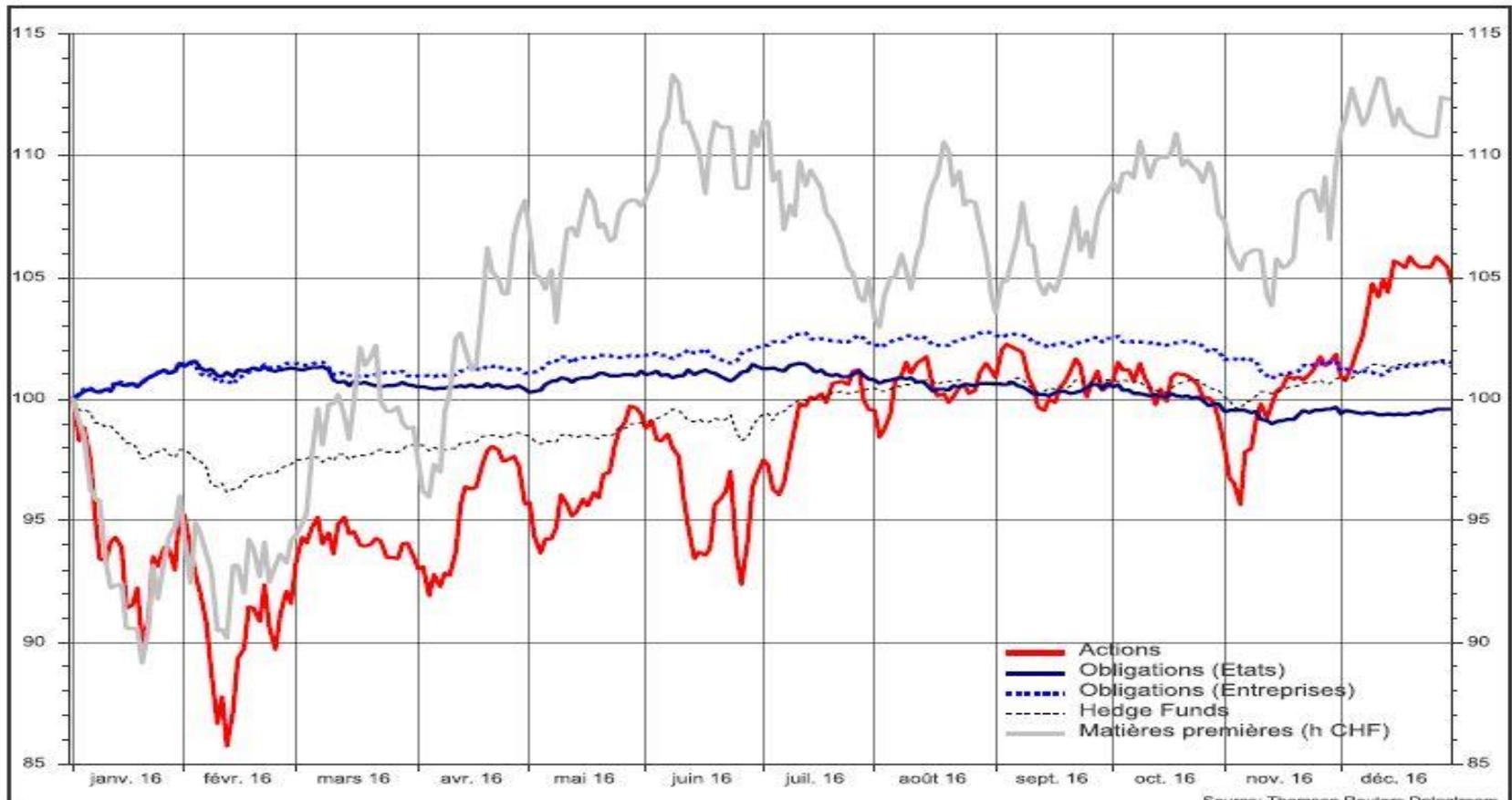
Evolution expectative du taux d'intérêt technique de référence selon la DTA 4



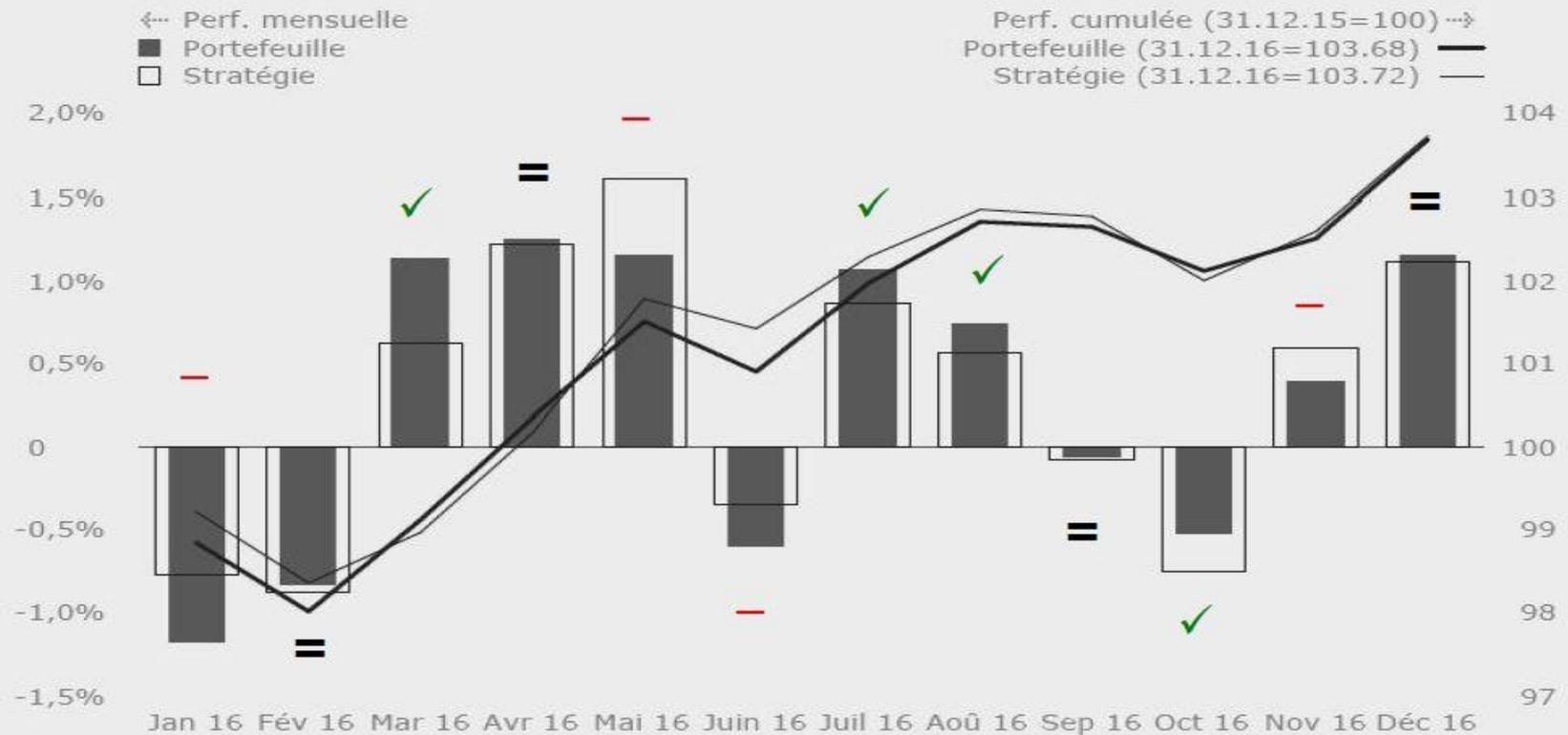
- UN BON BILAN AVEC UNE SITUATION FINANCIERE EN LIGNE AVEC LES ATTENTES
- DES OBJECTIFS EXIGES PAR L'AUTORITE DE SURVEILLANCE REMPLIS
- DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET DE GESTION RENFORCEES



Performances des marchés financiers



Performance Portefeuille global



- Cash-flow de prévoyance toujours positif (+20 millions)
- Rendement de la fortune de 3,78 %
- Intérêt sur capital épargne de 2%
- Produits < engagements : déficit comptable de 57 millions
- Utilisation de la RFV de CHF 88 mios, soit un solde de CHF 263 mios
- Degré de couverture : Légère baisse de 79,8% à 78,6%
- Constitution d'une provision pour baisse du taux technique de 3% à 2,5% de CHF 184 mios
- Découvert à CHF 1,1 mias
- Coûts administratifs par assuré: CHF 147.-

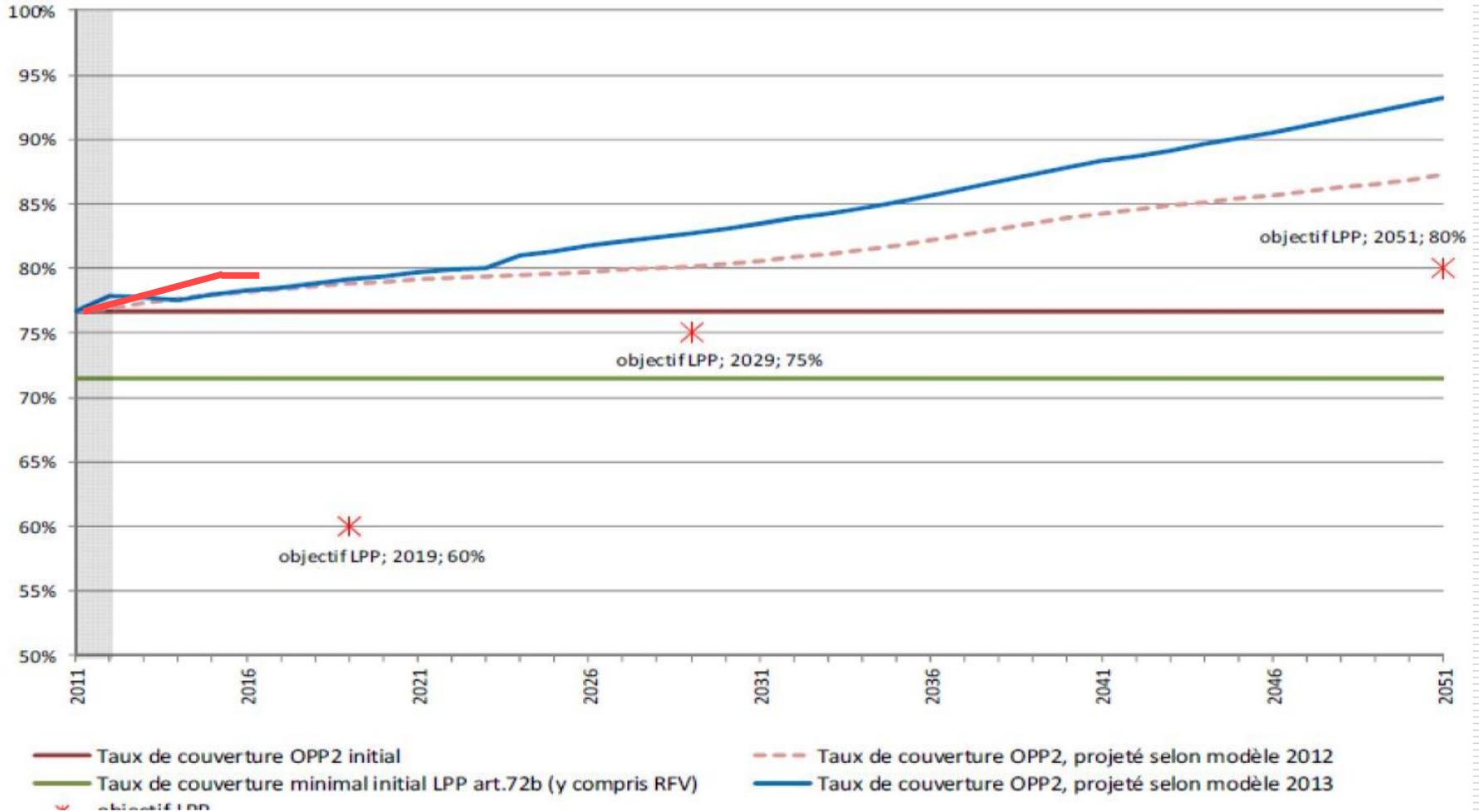




ANALYSE DES OBJECTIFS

	Par an	Objectifs 2011	2016	2012-2016
Augmentation de l'effectif des Actifs		1,5%	1,9%	1,5%
Evolution des traitements		1,5%	1,0%	1,4%
Inflation		1,0%	0,0%	-0,4%
Taux d'intérêt comptes des actifs		3,0%	2,0%	2,4%
Adaptation des rentes		0,0%	0,0%	0,4%
Performance de la fortune		3,7%	3,8%	4,9%
Evolution de la fortune		5,1%	3,7%	5,7%

CHEMIN DE FINANCEMENT





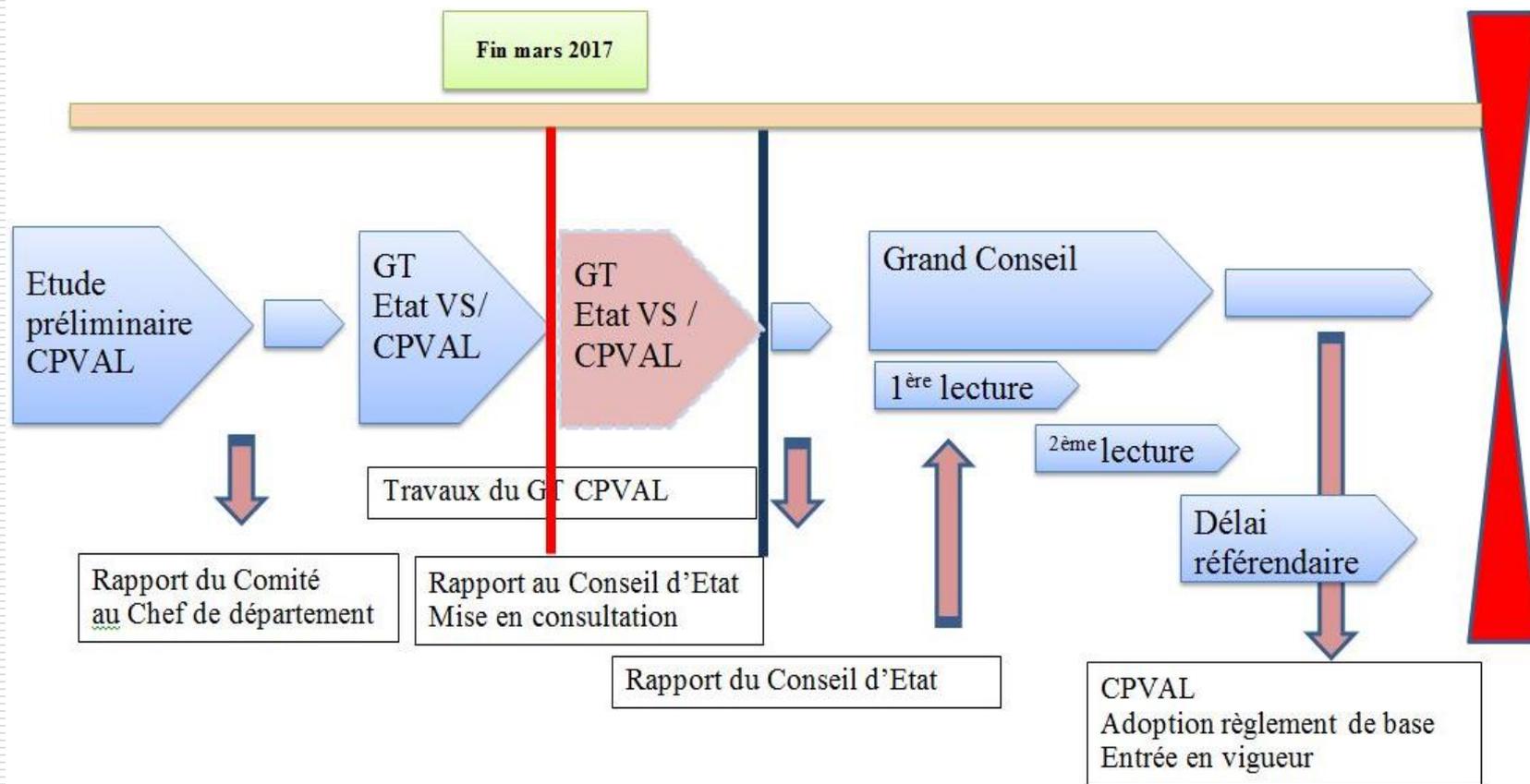
NOUVEAUTES REGLEMENTAIRES

- Nouvelles dispositions concernant le partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce
 - Durée du mariage: période entre le mariage et l'introduction de la procédure de divorce
 - Bénéficiaires de rente d'invalidité: partage porte sur une prestation de sortie hypothétique
 - Bénéficiaires de rente de vieillesse: partage de la rente avec versement d'une rente à vie

 - Modification du délai d'annonce pour un retrait en capital à la retraite
 - Nouveau: 3 mois avant la retraite dès le 1^{er} janvier 2018
-

➤ AVANCEMENT DES TRAVAUX DU GT CPVAL





4. Examiner, analyser et hiérarchiser les conséquences des mesures envisageables pour les employeurs et les assurés, notamment quant :
- au taux technique de conversion,
 - à l'âge de la retraite,
 - à l'objectif de rente,
 - à certains aspects de la question selon conclusions du rapport de l'Inspection cantonale des finances du 16.08.2016,
 - à la recherche de nouveaux employeurs et nouveaux assurés,
 - aux rentiers,
 - aux mesures de compensations,
 - aux mesures transitoires
 - et à toute autre mesure pertinente selon l'appréciation du « GT CPVAL ».





GT CPVAL



A tous les assuré(e)s

Lettre d'information – janvier 2017

Le calendrier selon lequel ces questions pourront être traitées par les autorités cantonales n'est actuellement pas connu. Le Comité de la caisse répète son engagement, ainsi qu'il l'avait déjà exprimé en 2016, qu'un délai suffisant entre la communication et l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions sera respecté. Ceci concerne plus particulièrement les personnes se trouvant déjà en âge de retraite (dès 58 ans) afin qu'elles puissent obtenir les renseignements sur leur situation personnelle et, le cas échéant, prendre leurs dispositions dans le respect des délais de résiliation envers leur employeur.



Accueil



CPVAL



Assurés



Pensionnés



Documents



Fortune



Infos



Rechercher...

DE

Taux de conversion - dernière mise à jour janvier 2017



Vos interrogations

La problématique	Les mesures envisageables
Le planning	Questions/réponses



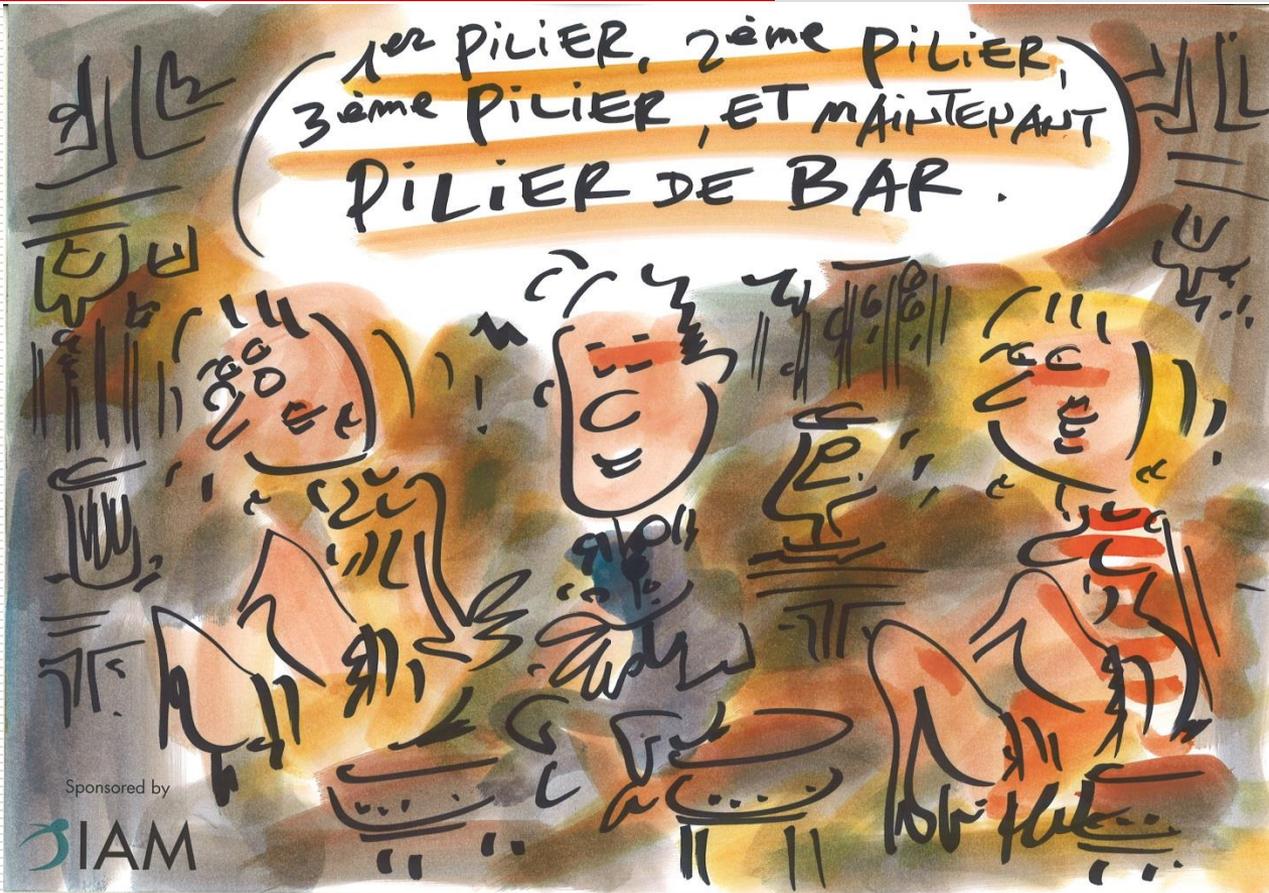
Nos communications à ce jour

Lettre information - 02.2016
Exposé présenté aux séances de la FMEP - 04.2016
Lettre information - 05.2016
Lettre information - 01.2017



Les informations du Conseil d'Etat

Mise en place par le Conseil d'Etat d'un groupe de travail - 06.2016
Composition du groupe de travail et cahier des charges - 08.2016





Merci pour votre attention